

Tirage au sort de nouveaux baux de villégiature 4 057 participants pour 33 terrains disponibles à La Tuque

La Tuque, le 16 décembre 2021 – Encore une fois cette année, l’agglomération de La Tuque a été grandement convoitée par les Québécois qui espèrent obtenir un bail de villégiature privée pour se construire un chalet sur les terres du domaine de l’État.

C’est vendredi dernier, le 10 décembre 2021, qu’a eu lieu au centre social municipal de La Tuque, l’attribution des 33 nouveaux terrains de villégiature, soit 31 terrains à La Tuque et deux terrains à La Bostonnais. Au total, ce sont 4 057 personnes qui ont participé au tirage au sort effectué en novembre par la SÉPAQ dans l’espoir d’obtenir l’un des 33 nouveaux terrains disponibles. En ce qui concerne la région de la Mauricie, il y avait cette année 56 nouveaux terrains disponibles au total, qui ont généré 10 842 inscriptions au tirage au sort de la SÉPAQ.

Les intéressés avaient jusqu’au 24 octobre 2021 pour s’inscrire à ce tirage au sort. Outre la Mauricie, il y avait aussi des terrains de villégiature disponibles dans huit autres régions du Québec. Au total, ce sont 28 111 personnes qui ont participé au tirage au sort de cette année. La Mauricie a suscité 38,6 % des inscriptions, ce qui démontre son grand pouvoir d’attraction auprès des villégiateurs.

Des 33 terrains attribués sur le territoire de l’agglomération de La Tuque vendredi, un seul a été remporté par un résident du Haut-Saint-Maurice. Les 32 autres gagnants sont des gens qui habitent à l’extérieur de l’agglomération de La Tuque.



Les terrains attribués vendredi dans l’agglomération de La Tuque sont situés au lac Douville (10), au lac Jeune (15), au lac Raisin (1), au lac à Varin (1) et près de la rivière Saint-Maurice (6). Avec cette nouvelle attribution, Ville de La Tuque fait maintenant la gestion de 4 174 baux de villégiature privée pour le compte du ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles du Québec. En plus de faire la gestion des baux situés sur son propre territoire, la municipalité s’occupe de ceux situés à La Bostonnais et Lac-Édouard, en vertu de ses compétences d’agglomération.

Parmi tous les détenteurs de baux de villégiature privée situés dans l'agglomération de La Tuque, on retrouve 61 % de gens qui habitent à l'extérieur de la Mauricie, 22 % de gens qui habitent en Mauricie, mais à l'extérieur de l'agglomération de La Tuque et 17 % de gens qui habitent dans l'agglomération de La Tuque. Les propriétaires de chalets en Haute-Mauricie sont donc majoritairement des non-résidents.

L'agglomération de La Tuque regroupe les territoires des municipalités de La Tuque, La Bostonnais et Lac-Édouard sur une superficie totale de 29 645 km². Un vaste territoire sur lequel on retrouve plus de 30 000 km de chemins forestiers donnant accès à deux communautés Atikamekw, à plusieurs secteurs ruraux habités, ainsi qu'à la villégiature et à différents sites d'exploitation des richesses naturelles.

En plus des chalets privés sur baux de villégiature, l'agglomération de La Tuque compte 65 pourvoies et 9 zones d'exploitation contrôlée (ZEC). À certaine période de l'année, ce vaste territoire est occupé par plus de 30 000 personnes, soit le double de la population locale, ce qui représente de belles opportunités en matière de développement touristique.

-30-

Source :
Hélène Langlais, chef de service aux communications
Ville de La Tuque
819 523-5188, poste 2112
hlanglais@ville.latuque.qc.ca